

DESCRIPTION DE POSTE

I IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

Titre : agent de relations humaines (A.R.H.) – Équipe de secteur
Statut : temps complet ou temps partiel régulier
Supérieur immédiat : Chef de programmes – Secteur
Direction : direction des services à la clientèle

II RÉSUMÉ DE L'EMPLOI

Sous l'autorité et en collaboration avec le chef de programmes, le titulaire de ce poste exerce des activités de conception, d'actualisation, d'analyse et d'évaluation dans un ou plusieurs programmes sociaux. Le titulaire intervient au niveau des interactions sociales des individus, familles, groupes et collectivités.

III DESCRIPTION DES TÂCHES

Selon les besoins de l'équipe et selon les exigences du chef de programmes, l'A.R.H. exécute, en tout ou en partie, les activités suivantes, à savoir :

- 1° Identifie et évalue les problèmes psychosociaux et les moyens pour les solutionner ;
- 2° Évalue les demandes, analyse le fonctionnement social des divers membres des systèmes impliqués auprès des clients, planifie les stratégies d'intervention et intervient auprès des clients concernés ;
- 3° Analyse et intervient au niveau des interactions entre les systèmes impliqués auprès des clients ;
- 4° Intervient auprès des familles dans l'acceptation et l'adaptation des différentes situations de vie des clients ;
- 5° Analyse la nature et la gravité des problèmes psychosociaux des **individus, familles et groupes** ;

- 6° Évalue les besoins des clients **afin d'offrir l'accompagnement nécessaire aux individus et aux groupes dans le but** d'élaborer l'intervention appropriée ;
- 7° Effectue, au besoin, des recherches et dispense de la formation ;
- 8° Recueille **des informations**, évalue, rédige l'évaluation psychosociale et participe aux procédures en regard de l'ouverture ou de la réévaluation d'un régime de protection de la clientèle ;
- 9° Apporte un soutien au responsable de la ressource de type familial, de la ressource intermédiaire et de la famille naturelle conformément au plan d'intervention du client ;
- 10° Participe aux **différentes réunions** dans son service ou à tout autre processus d'encadrement clinique et organisationnel mis en place ;
- 11° Rédige tous les documents, rapports d'évaluation et de planification selon les procédures établies ;
- 12° Assure la mise à jour des dossiers des clients ;
- 13° Collabore avec différents services de l'établissement et certains organismes extérieurs à l'amélioration de la qualité des services offerts aux clients ;
- 14° Participe à l'énoncé des philosophies de **l'établissement** qui doivent être véhiculées à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement ;
- 15° Assume, lorsqu'il est porteur principal, les responsabilités suivantes :
 - a) **Rédiger et actualiser le plan d'intervention en lien avec l'intervention psychosociale** ;
 - b) Élaborer et réaliser le projet de vie, le plan d'intervention et les plans de service ;
 - c) Évaluer le client ;
 - d) Assurer un environnement adéquat au client ;
 - e) Peut être amené à organiser et animer les activités de réadaptation ;
 - f) Peut être amené à participer à la réadaptation du client ;
- 16° Exécute toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat dans les limites imposées par la convention collective.

IV EXIGENCES DE L'EMPLOI

1. Doit détenir un premier diplôme universitaire en sciences humaines, tel que service social et psychologie.
2. Doit posséder de l'expérience en lien avec le poste.

V TRAITS DE PERSONNALITÉ

- Autonomie;
- Entregent;
- Sens des responsabilités.

VI CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon la convention collective en vigueur;
- Rémunération en fonction du titre d'emploi de A.R.H.